

Date d'affichage : 17 décembre 2020

PROCES-VERBAL DES DEBATS DU

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au Pavillon de la Culture et du Patrimoine, sis place Emile Zola, Halles Baltard à Saint-Gilles.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Monsieur Benjamin GUIDI, Monsieur Frédéric BRUNEL, Madame Berta PEREZ, Monsieur Alain VULTAGGIO, Monsieur Serge GILLI, Madame Vanessa BERJON, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Cédric VIDAL-BERENGUEL, Monsieur Bruno VIGUÉ, Madame Brigitte SALAMA, Monsieur Hervé ROUSSINET, Monsieur Cédric SANTUCCI, Monsieur Christophe LEFEVRE, Monsieur Daniel DAVOINE, Monsieur Paul GABRIEL, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame Géraldine BREUIL, qui a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre GARCIA
Madame Catherine HARTMANN, qui a donné procuration à Madame Dominique TUDELA
Madame Delphine PERRET, qui a donné procuration à Monsieur Hervé ROUSSINET
Monsieur Alexandre MICHEL, qui a donné procuration à Monsieur Frédéric BRUNEL
Madame Lauris PAUL, qui a donné procuration à Monsieur Alain VULTAGGIO
Madame Marie-Ange GRONDIN, qui a donné procuration à Madame Vanessa BERJON
Monsieur Joël PASSEMARD, qui a donné procuration à Monsieur Benjamin GUIDI
Madame Marie-Hélène DONATO, qui a donné procuration à Monsieur Serge GILLI
Monsieur Nicolas ZUSCHMIDT, qui a donné procuration à Madame Nadia ARCHIMBAUD
Madame Marie-Joëlle SALEM, qui a donné procuration à Monsieur Christophe CONTASTIN
Monsieur Alex DUMAGEL, qui a donné procuration à Madame Berta PEREZ
Madame Julie FERNANDEZ, qui a donné procuration à Monsieur Eddy VALADIER
Madame Danielle RIGNAC, qui a donné procuration à Monsieur Christophe LEFEVRE

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Brigitte SALAMA désignée, prend place au Bureau.

Eddy VALADIER : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose d'engager ce Conseil municipal du mercredi 18 novembre, considérant qu'on est à effectif un petit peu réduit, puisque j'ai souhaité du côté du groupe majoritaire qu'on puisse gérer quelques absences pour s'éviter d'être trop proches, de viser le quorum sans pour autant viser une présence maximale compte tenu de la situation sanitaire du pays.

Donc, vous me permettez de procéder à l'appel.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Nous pouvons constater ensemble que le quorum est atteint et que nous pourrions donc valablement délibérer.

Je vous rappelle également que pour celles ou ceux qui seraient intéressés par une délibération quelle qu'elle soit, qu'ils n'oublient pas de nous le signaler pour ne pas prendre part au vote. On va voter quelques subventions notamment concernant des associations sportives ou culturelles. Vous pouvez être amenés à y participer parfois à un titre. N'oubliez pas de nous le signaler.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame SALAMA. Pas d'opposition ?

Avant d'engager ce Conseil municipal et même si la situation sanitaire envahit peu à peu nos esprits et que le temps passe vite, je crois que chacun a également en mémoire le fait que notre pays a malheureusement, une fois de plus, été frappé il y a quelques jours, quelques semaines par ceux que je qualifierais des lâches puisqu'effectivement, on peut considérer qu'on est quasiment en situation de guerre vis-à-vis de ceux qui utilisent à l'extrême la religion pour frapper notre pays, mais qui n'agissent pas à visage découvert. Donc, je les qualifie volontiers de lâches qui ont frappé un enseignant de notre pays, puis une nouvelle fois malheureusement, la ville de Nice, je crois qu'il est opportun en début de cette séance du Conseil municipal de prendre part à un petit moment, une petite minute de réflexion, de recueillement et de méditation.

Une minute de silence en mémoire des victimes des attentats terroristes.

Eddy VALADIER : Je vous remercie.

Avant d'engager ce Conseil municipal, vous donner quelques éléments de la vie de notre cité, évidemment pas de façon exhaustive, mais vous souligner qu'en matière sanitaire, à la demande de l'Agence Régionale de Santé et de la Région Occitanie, la Ville de Saint-Gilles a mis à disposition la salle Georges Chouleur pour que puisse s'effectuer gratuitement à compter de demain à 9 heures sur jeudi et vendredi, des tests de dépistage du covid, tout en rappelant que nos pharmaciens se sont inscrits, eux aussi, depuis quelques jours dans cette démarche, ce qui permet à chacun des Saint-gillois de pouvoir aller se faire tester gratuitement, soit chez nos pharmaciens avec l'appui de nos infirmières soignantes, soit demain sur 48 heures sur proposition de l'Agence Régionale de Santé, de la Région et de la Croix-Rouge. Donc, faites-le savoir, c'est une opportunité qui peut être saisie.

Vous signaler également que je recevrai vendredi après-midi Monsieur le Préfet, Didier LAUGA, qui vient présenter à Saint-Gilles les opérations retenues dans le cadre du plan de relance voulu par l'Etat et sa déclinaison territoriale sur notre Département. Il fait ce choix et je l'en remercie notamment parce que nous avons eu plaisir à apprendre que la Ville de Saint-Gilles avait été retenue dans le cadre du plan de relance de l'Etat sur une opération qui est celle de la première tranche de la rénovation des écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral, qui plus est opération la plus financée du Département par l'Etat puisque nous avons eu plaisir à apprendre que l'Etat nous accordait 1,825 million d'euros pour cette première tranche. Monsieur le Préfet m'a sollicité et viendra tenir une conférence de presse dans l'école Jules Ferry et il profitera également de cette occasion pour que nous puissions lui présenter ce projet ô combien important pour nos deux écoles.

Vous dire aussi, je l'ai vu pas plus tard que fin de semaine dernière dans les projets de délibération de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, moyennant bien évidemment que ça passe le filtre des commissions ad'hoc, que nous pourrions faire l'objet au Conseil communautaire prochain de deux fonds de concours importants, l'un de près de 70 000 € pour notre projet d'extension de notre dispositif de vidéoprotection, ça viendra compléter les 89 000 € obtenus de l'Etat, il y a quelques mois.

Donc, on aura une opération de vidéoprotection extrêmement bien financée par nos partenaires et l'Agglomération devrait également nous accompagner à hauteur de 403 000 € sur notre opération de réaménagement urbain, de la place Jean Jaurès et des rues adjacentes. Là aussi, ça vient en complément des aides de l'Etat sur cette opération. Là aussi, on aura une opération qui sera facilement financée entre 70 et 75 %.

Donc, on poursuit comme nous l'avions fait au mandat précédent la recherche de subventions auprès de l'ensemble de nos partenaires et je crois savoir que du côté de la Région aussi, nous devrions avoir quelques bonnes nouvelles d'ici la fin de l'année.

Vous rappeler aussi que l'Etat a engagé avec l'ensemble des collectivités du Département du Gard et de l'Hérault concernées, une réflexion sur le devenir du canal du Rhône à Sète. c'est le Préfet François LALANNE, un ami de Saint-Gilles qui pilote cette opération. Il y a différents ateliers qui se sont déjà produits avec les élus, avec les professionnels du canal. Nous vous avons fait savoir notamment, je crois au travers du compte Facebook de la Ville, qu'il y avait, je crois, jusqu'à la fin du mois de novembre, peut-être un peu moins, peut-être le 26 ou le 27 un appel à contributions citoyennes. Donc, si vous souhaitez porter un avis sur l'avenir du canal, c'est le moment. La Ville apportera une forte contribution.

De mon côté, je participe aux ateliers, effectivement, je crois qu'il est essentiel que l'Etat et la Région Occitanie prennent mieux en compte le potentiel touristique de ce canal. Donc, on est quelques Maires, notamment le Maire de Beaucaire, le Président de la Communauté de communes et Maire de Bellegarde à militer pour qu'une prise en compte plus forte, notamment dans le cadre du contrat de plan État des régions sur des opérations liées au développement du tourisme au niveau du canal. Si vous pouvez appuyer la Ville par une intervention, n'hésitez pas à le faire.

Dernière information, j'étais hier au Tribunal puisque vous savez que le candidat, tête de liste, Monsieur LEFEVRE, candidat du front national avait déposé un recours contre les résultats des élections municipales du mois de mars dernier. Le Tribunal nous réunissait hier, le délibéré devant être rendu, je crois d'ici une quinzaine de jours, donc on attendra le résultat définitif de Monsieur le Président, le Juge, tenant compte que le rapporteur public a rejeté en bloc l'ensemble des griefs formulés par le candidat du front national. J'ai bon espoir que compte tenu d'abord du respect du Code électoral plein et entier et des écarts de voix sensibles, le rapporteur l'a souligné, plus de 50 % d'écart, nos résultats soient confirmés dans quelques jours, mais nous le verrons bien. Vous le voyez de toute façon, ça ne nous a pas empêchés depuis six mois de travailler et de commencer à obtenir des résultats sensibles.

Voilà pour les quelques mots d'introduction que je souhaitais vous donner.

Approbation du procès-verbal des débats du mardi 29 septembre 2020

Eddy VALADIER : Vous avez chacune et chacun d'entre vous reçu la notice explicative de synthèse des affaires qui seront soumises ce soir au débat et au vote, mais je vous propose avant d'aborder la première délibération de nous consacrer à l'examen du procès-verbal des débats du dernier Conseil municipal, c'est-à-dire celui du 29 septembre.

Y a-t-il des remarques ? Allez-y, Monsieur GABRIEL.

Paul GABRIEL : Merci, Monsieur le Maire, et bonsoir à toutes et tous. Malgré cette crise sanitaire qui n'en finit plus, je suis ravi de pouvoir assister à ce Conseil municipal et faire vivre la démocratie directement plutôt que derrière les écrans. Vous l'avez rappelé, la démocratie est attaquée de toute part et c'est mieux d'avoir ces moments institutionnels réunis.

Concernant le procès-verbal des débats, il semblerait qu'il manque une partie des échanges sur la délibération n° 2 à la page 5 sur la délibération du PLU. Sur la page 8, la remarque sur les avenants a été faite par moi et non par Monsieur DAVOINE que je salue comme mentionné. Enfin, à la page 12, il est noté intervenant et c'était moi qui avais pu m'exprimer. Je vous remercie.

Eddy VALADIER : Effectivement, lorsqu'il y a marqué intervenant, c'est qu'au moment de l'enregistrement de nos débats, celui qui suit l'enregistrement n'identifie pas l'auteur des propos, c'est

pour ça qu'il faut que je m'astreigne moi aussi lorsque je vous donne la parole de vous citer, c'est plus facile pour le point.

Le point précédent, il y a une erreur entre Monsieur DAVOINE et vous-même, c'est ça ?

Paul GABRIEL : A priori, oui.

Eddy VALADIER : C'est quelle page ?

Paul GABRIEL : Page 8.

Eddy VALADIER : On va le corriger, ce n'est pas grave. Donc page 8, c'est à quel moment ?

Paul GABRIEL : C'était sur les avenants : marché public.

Eddy VALADIER : Donc, ce n'est pas Monsieur DAVOINE qui me remercie, c'est vous en fait, c'est ça ?

Paul GABRIEL : Oui, enfin je dis le paragraphe, je l'ai évoqué à la CAO, c'était moi qui avais pris la parole.

Eddy VALADIER : D'accord. Donc, nous apporterons la correction idoine. Et sur le PLU, vous ne faisiez remarquer ?

Paul GABRIEL : A priori, il manquait une partie de votre réponse quand je vous interrogeais sur la suite que la Ville donnerait, vous savez, à la condamnation suite aux attaques des associations environnementales.

Eddy VALADIER : Et j'avais dû souligner que nous avons fait appel, c'est ça ?

Paul GABRIEL : Oui, a priori, ça n'apparaît pas.

Eddy VALADIER : On le rajoutera sachant qu'effectivement, ce sont des comptes rendus, ce n'est pas une transcription in extenso des échanges que nous avons. C'est une précision que je veux bien que nous puissions apporter. Donc, nous ferons ces trois modifications bien évidemment.

Monsieur DAVOINE.

Daniel DAVOINE : Bonsoir à tous. J'aurais une question par rapport à ce que vous avez annoncé au tout début avant l'ouverture du Conseil, concernant justement ledit Conseil de ce soir par rapport à la situation covid. Si j'ai bien compris vous avez annoncé que le Conseil serait restreint suite à votre demande à certains a priori conseillers de ne pas venir à la séance de ce soir. Donc, je voulais une explication sur le sujet parce que là, je n'ai pas tout saisi.

Eddy VALADIER : Non. Aujourd'hui, évidemment, je crois qu'on doit chacun accepter le principe de précautions. Et effectivement, certaines d'entre nous pour des moments passagers de difficultés de santé, parfois pour des questions de fragilité physique ou d'éléments familiaux peuvent vouloir adopter le principe de précautions. Ce que j'ai signalé au groupe majoritaire c'est qu'effectivement, dans le contexte sanitaire vécu, on pouvait selon les circonstances, entre guillemets, se permettre une absence à un Conseil municipal, soit pour protéger sa famille, soit parce que sa famille est touchée et qu'on doit être prudent vis-à-vis de nous-mêmes, etc., et que le quorum suffirait bien au débat.

Daniel DAVOINE : Très bien, je vous remercie.

Eddy VALADIER : S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'aborder la première délibération.

1. Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par Monsieur le Maire

Eddy VALADIER : La première délibération concerne les informations données au Conseil municipal relatives aux décisions que j'ai pu prendre qui ont pu être prises par les élus délégués.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

2. Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Eddy VALADIER : Délibération n° 2 : il s'agit d'adopter le règlement intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2020-2026. ce règlement intérieur vous a été transmis.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarques. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole

Eddy VALADIER : Délibération n° 3, délibération importante qui va vous être présentée par mon collègue Frédéric BRUNEL. Nous allons vous proposer ce soir, comme nous l'avons déjà fait au mandat précédent, de nous opposer au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole. Effectivement, nous considérons que les enjeux qui sont déclinés par les plans d'urbanisme, que ce soit en matière d'habitat, que ce soit en matière d'environnement, que ce soit en matière économique, en matière touristique doivent rester de la compétence du Conseil municipal. Je considère que dans ces documents doit être décliné le projet politique du mandat de l'équipe qui a été élue et non pas tout autre chose.

Donc, c'est la proposition que je fais ce soir au Conseil municipal, c'est-à-dire celle de s'opposer au transfert de cette compétence plan local d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, mais je laisse notre collègue Monsieur BRUNEL nous en dire un peu plus.

Frédéric BRUNEL : Bonsoir à tous. Comme nous l'avons fait en 2017, la Ville de Saint-Gilles a encore la possibilité de s'opposer au transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole. Ceci pour que notre Ville conserve sa compétence en matière d'élaboration du PLU et que tous les autres documents d'urbanisme en vigueur qui lui permettent d'asseoir son développement et son rayonnement au plus près des intérêts de ses habitants, tout en s'inscrivant dans les orientations définies dans les documents supra-communaux, SCoT, PLH, PDU, etc., et continue à disposer de la maîtrise de son droit de préemption urbaine.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur BRUNEL. Y a-t-il des questions ? Allez-y, Monsieur GABRIEL.

Paul GABRIEL : Merci, Monsieur le Maire. Je ne partage pas tout à fait votre avis sur cette délibération, mais je vais vous expliquer pourquoi.

Toutes les compétences structurantes sont déjà transférées à la Communauté d'Agglomération et du coup, ce choix n'apparaît pas dans l'air du temps. L'intérêt de l'intercommunalité, c'est bien de raisonner à une échelle élargie et l'utilisation du sol pourrait être concertée et étudiée de façon globale. Une harmonisation à l'échelle de l'agglomération, quel que soit le projet apparaît nécessaire. Par ailleurs, Saint-Gilles est bien membre de la Communauté d'Agglomération et les élus aux conseils communautaires peuvent travailler à l'intérêt général de l'Agglomération tout en prenant en compte les intérêts propres à la Commune. De toute façon, à terme le législateur imposera ce transfert. C'est a priori le sens de l'histoire. Plutôt

que d'attendre, je vous rappelle que la loi Alur permet de transférer toute l'ingénierie et le suivi du PLU, ce qui engendre des économies conséquentes pour la Commune.

Tous les coûts considérables des études et concertations sont supportés par l'Agglo et plus par la Commune. Cette loi permet quand même au maire de la ville de rester décisionnaire et de garder la maîtrise en négociant au moment de ce transfert, un droit de regard, d'intervention et de modification avec l'appui de ses services municipaux.

Pour ces raisons, je m'abstiendrais sur cette délibération. Je vous remercie.

Eddy VALADIER : D'autres remarques, d'autres questions ? Je vous avoue, Monsieur GABRIEL, ne pas partager comme vous ces éléments.

Vous nous dites : on a besoin d'un PLUi pour aborder les choses de façon supra-communale. Je vous répondrais que les documents existent déjà. Le SCoT est là pour ça et s'impose à nous. Le SDAGE est là pour ça et s'impose à nous. L'Agglomération fait un schéma de mobilité et de transport. On en tient compte dans nos PLU. Mais il y a aussi bon nombre d'éléments, notamment les éléments de proximité, les éléments qui nous engagent vis-à-vis de nos concitoyens qui, à mon sens, ne peuvent pas être pris en compte lorsqu'on en est au troisième étage du colisée. Il faut bien être du terrain, il faut bien être aux affaires pour pouvoir les traduire dans un plan local d'urbanisme.

Certes, je partage comme vous qu'il faille avoir une vision intercommunale, nous l'avons au travers des documents que je vous citais, mais dans le même temps, je considère que c'est aux maires, c'est au Conseil municipal au travers de son PLU de rester maître chez lui. Effectivement, on peut ne pas partager cela, mais au moins pour le mandat qui va courir, ça le sera ainsi et puis après, si un jour la loi évolue, évidemment, la Ville de Saint-Gilles comme toutes les collectivités de France se plieront à la loi, mais tant que ce n'est pas obligatoire, moi je préfère que nous restions maîtres chez nous.

Bien, donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Une. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Approbation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole au titre des exercices 2014 et suivants

Eddy VALADIER : Délibération n° 4, ça ne nous concerne pas directement, mais indirectement. Il s'agit d'approuver non pas le rapport en lui-même, mais sa présentation, le rapport de la Chambre Régionale des comptes qui a porté sur les comptes de la gestion de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole au titre des exercices de 2014 à 2018. Donc, c'est un rapport qui a été examiné en séance du Conseil communautaire il y a quelques semaines et que chaque collectivité doit également faire connaître à ses élus.

Vous avez eu le document, un peu plus de 200 pages, entre les mains. Est-ce qu'il appelle des remarques de votre part ou des interventions ? Allez-y, Monsieur GABRIEL.

Paul GABRIEL : Merci, Monsieur le Maire. J'ai noté dans ce rapport plusieurs recommandations et critiques de la part de la CRC, notamment sur la gestion de l'eau où a priori les grands groupes gestionnaires ont pu avoir des revenus assez importants, carrément sur le dos des habitants sans faire les entretiens nécessaires qu'ils auraient dus. Quand on voit qu'un quart de la population de l'Agglo vit en dessous du seuil de pauvreté, c'est quand même affligeant. La gestion du personnel aussi communautaire semble limite avec la réglementation. La Chambre note un problème de représentation de la Ville de Saint-Gilles qui est quand même la deuxième commune de l'Agglo et elle relève aussi que l'absence du pacte financier et fiscal pourrait présenter un décalage avec les enjeux de solidarité au sein du territoire.

Est-ce que la Ville de Saint-Gilles aurait été lésée dans le versement des DSC de la part de l'Agglo ? Enfin, on s'aperçoit que la rivalité entre personne n'a pas bénéficié à l'intérêt général et à la qualité des services publics, qu'attendent les habitants et la politique et les pratiques menées par Monsieur LACHAUD qui avait fait de cette Agglo un outil de propagande à sa gloire plutôt que d'œuvrer pour l'intérêt général et les services publics ont de toute façon été sanctionnés dans les urnes par le suffrage universel. J'espère que la nouvelle mandature pourra faire beaucoup mieux que ce que ce rapport présente. Merci.

Eddy VALADIER : Moi, je ne vais pas rentrer comme vous le faites dans les polémiques nîmo-nîmoises que chacun a pu lire au travers de la presse et je n'ai pas de commentaire à faire sur les relations entre le maire de Nîmes et l'ancien président de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole. Comme je l'ai toujours dit et comme nous l'avons toujours voulu, les maires de l'Agglo restent distants de ce qui se passe dans les communes voisines et se préoccupent de leur propre commune. Moi, je m'occupe de Saint-Gilles et je ne m'occupe pas des autres.

Si Saint-Gilles avait été lésé au mandat précédent, ça se serait su, je crois qu'on a plutôt considéré que Saint-Gilles avait su de par les projets qu'elle portait avoir une attention à la hauteur de ce qu'elle représente, c'est comme vous dites la deuxième ville de l'Agglomération. D'abord, l'ensemble des concours financiers que nous a apportés la Communauté d'Agglomération au cours du mandat précédent sur quasiment tous nos projets. Je crois d'ailleurs que sur celui-ci, ça a été 400 000 €, dans cet espace où nous sommes ; l'Abbatiale, je crois que ça a été 400 000 € aussi, etc. C'était l'appui à nos grands projets. En matière de compétence intrinsèque de l'Agglomération, depuis 2004, c'est-à-dire depuis plus de 16 ans, cette ville attendait de disposer d'un ouvrage d'épuration performant et de qualité et j'ai eu plaisir à l'inaugurer avec mes collègues de l'Agglomération en toute fin d'année dernière.

Je crois que la Ville de Saint-Gilles a été correctement considérée par l'Agglomération et j'ai la faiblesse de croire que les cinq élus, puis six parce que le front national a eu un élu en début de mandat, mais on ne l'a pas vu et puis, il n'a pas pu nous défendre, mais au moins les cinq, puis six élus de la Ville ont su se défendre.

Pacte financier et fiscal, mais vous le verrez au prochain Conseil communautaire, la dotation de solidarité communautaire que perçoit la Ville de Saint-Gilles, elle a été largement au niveau qu'elle aurait dû être, même un peu plus. Pour tout vous dire, on a même bénéficié, entre guillemets, ça reste entre nous, de 7 ou 8 000 € de plus pendant de trop nombreuses années. En plus, vous devez le savoir aussi, on est éligible à une dotation spéciale au titre des quartiers prioritaires Politique de la Ville. L'année dernière on a dû toucher, 7 000 ou 8 000 € non ? Et cette année, on va toucher 71 000.

Puis, je vous le disais tout à l'heure, il y a des fonds de concours qui se préparent. Je touche du bois, je dis rien, mais si ça continue comme ça, je crois que nous n'aurons pas à nous plaindre de cette collectivité même si je partage comme vous et le rapport s'en est fait l'écho aussi, il y a des progrès à faire dans de nombreux domaines, ça je partage. Le verre n'est pas complètement plein, mais je crois qu'on ne peut pas dire qu'il soit complètement vide. Il y a des progrès indéniablement à faire, mais il y a des bonnes choses qui se font aussi et qui continueront à se faire, je n'en doute pas.

D'autres questions sur ce rapport ? vous me donnez quitus de l'avoir présenté ? Tout le monde est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Approbation du rapport annuel 2019 des membres de l'assemblée spéciale de la SPL AGATE

Eddy VALADIER : Délibération n° 5, vous avez eu le rapport annuel 2019 de ses membres.

Y a-t-il une question ou des questions sur ce sujet-là ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. Budget Principal de la Ville de Saint-Gilles - Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021

Eddy VALADIER : Délibération n° 6, c'est le moment le plus important de ce Conseil municipal puisqu'il s'agit d'examiner le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2021 qui précèdera de quelques semaines le vote du budget que je souhaite voir voter courant du mois de décembre. On vous a envoyé un document de 22 pages que vous avez eu loisir à lire, qui vous est projeté et que vous me permettez de balayer succinctement.

Dans ce document, à l'heure où nous nous réunissons, cela nous permet à la fois de faire une rétrospective sur l'ensemble du mandat écoulé, ce qui permettra de répondre à quelques mensonges distillés il y a quelques mois par une opposition et de tracer les perspectives pour le mandat 2020-2026. Vous aurez remarqué que malgré climat national pas très facile pour les collectivités, nos dotations sont restées à peu près stables, à compter de l'année 2017, et qu'on envisage qu'elle le soit encore pour l'année 2021.

En matière de recettes fiscales, compte tenu du niveau d'inflation aujourd'hui proche de zéro, voire si ça continue négatif, nous n'espérons pas de valorisation des assiettes fiscales à voter par le Parlement de sorte qu'à partir du moment où nous n'augmenterons pas les impôts à Saint-Gilles encore une fois en 2021, nos assiettes devraient conduire à un produit sensiblement égal à celui que nous aurons perçu en 2020. Et bien évidemment, il nous faudra aller chercher des recettes plutôt du côté du plan de relance, ce que nous avons déjà fait pour l'école Jules Ferry. Donc, contexte national qui devrait normalement aboutir à une stabilité de nos recettes, une volonté de notre part de stabiliser peu ou prou nos dépenses. En conclusion, on n'aura pas de grandes variations en matière de dépense de fonctionnement.

Vous aurez remarqué, c'est page 8, que tout au long du mandat précédent, nous avons pu augmenter notre épargne nette de 55 % puisqu'elle est passée d'environ 1,5 million en 2014 à plus de 2,3 millions en 2019. Ceux qui, il y a quelques mois, qualifiaient notre gestion de mauvaise, je veux bien ce soir qu'ils me donnent des leçons. Quand je me compare aux autres, ça ne me fait pas frémir, mais ça me rassure. Quand vous voyez les chiffres de la Ville de Saint-Gilles, elle n'a rien à envier aux communes de taille sensiblement comme la nôtre, que ce soit Bagnols, Pont-Saint-Esprit, Vauvert, Beaucaire, Villeneuve-les-Avignon. La seule qui nous dépasse un petit peu c'est Uzès. Quand on connaît la sociologie ou la socioéconomie de l'Uzège comparé à la nôtre, je crois qu'on n'a pas à rougir. Comme j'ai pu le dire à la presse, notre gestion est une gestion plus que saine et sérieuse.

J'en ai lu aux mois de février et mars des inepties. Après, je ne les ai plus entendues, mais la dette avait explosé, vous allez voir ce que vous allez voir, elle avait augmenté pendant le mandat... Lorsque les chiffres sont consolidés, on s'aperçoit que ce n'est pas le cas et que cette année, sans pour autant non plus en faire une gloire, mais on pourra constater en plus en 2020, après avoir fait l'ensemble des travaux que nous avons faits, après les avoir honorés, on pourra faire baisser notre dette de 400 000 €. Les oiseaux de mauvais augure, j'attends de les entendre. Là aussi, lorsque je me compare, je me rassure, on a plutôt un niveau de dettes plus que dans la moyenne.

Ce qu'on a pu aussi bénéficier, il faut le dire, c'est à la fois grâce à notre action et à celle de notre collègue Bruno VIGUÉ, grâce aussi au climat international, vous vous souvenez, je crois en 2015 ou 2016, nous avons engagé une renégociation de nos encours de dettes, d'abord pour augmenter la proportion de nos taux fixes, c'est-à-dire pour avoir une dette qui ne varie pas sur le temps, profiter des éléments financiers de l'époque et se désintoxiquer d'un prêt.

Vous le voyez dans les éléments qui vous ont été fournis, nous y sommes quasiment parvenus à 100 % puisque notre dette qui était à taux fixes en proportion de 20 %, on l'a passée à 73 %, c'est-à-dire qu'on a réduit le risque de variation de notre dette et on a profité de l'évolution des intérêts d'emprunt puisque notre charge est passée d'à peu près 370 000 à 240 000 €, ce qui fait que, au global, nous avons un taux moyen d'intérêt de 3,27 en 2014 et nous avons aujourd'hui un taux moyen de 1,88 qui plus est à taux fixe. Donc de ce côté-là, les Saint-gillois peuvent dormir sur leurs deux oreilles.

Bien évidemment, mais je n'y insisterais pas tout au long du mandat, ce que nous avons fait, c'est aussi en réduisant la part de fiscalité de notre collectivité puisque la fiscalité aura décré de -6 % et ce qui vous sera proposé pour 2021, c'est de ne pas augmenter les impôts des Saint-gilloises et des Saint-gillois, là encore, rappelez-vous, ayez mémoire, on nous promettait que pour payer les travaux que nous avons réalisés, nous allions devoir augmenter les impôts. Ceux qui hurlaient au loup, qui voulaient faire peur : « Attention ! Attention, ne revotez plus pour cette équipe, il vous prépare des mauvais coups, les impôts vont exploser », la réalité est là ce soir.

Je passerais plus rapidement sur les dépenses de fonctionnement puisque je vous le disais, elles n'augmenteront guère puisque la variation totale de l'ensemble des chapitres sera de 0,23 %, toujours une volonté de maîtriser nos dépenses de fonctionnement et comme je le disais également, nos recettes varieront peu puisqu'on envisage une hausse de nos recettes de fonctionnement de +0,77 %. Mais vous le voyez, les recettes augmentent un peu plus vite que les dépenses, ce qui signifie que ça va toujours dans le bon sens et que nous n'aurons donc pas plus de surprise en 2021 que celle que nous avons eue les années précédentes.

Un zoom vous est fait règlementairement sur les ressources humaines, là encore pas de modification sensible, une structure des effectifs comparables à l'ensemble des communes de France avec un peu plus de femmes que d'hommes, évidemment plus de catégories C que de catégories B ou A, et une répartition par filière, elle aussi, somme toute commune avec quelques-uns de nos collaborateurs qui choisissent le temps partiel, choisi, pas subi, on n'impose rien à personne pour exercer leur activité.

Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

En matière d'investissement, je crois que les histogrammes parlent d'eux-mêmes, vous voyez d'où on est parti et vous voyez où on est arrivé, ce qui nous a permis graduellement de cumuler pour l'ensemble du mandat précédent près de 42 millions d'euros de travaux qui, bien évidemment, se sont faits grâce aux excédents budgétaires dégagés annuellement, mais aussi au concours financier que nous avons su aller chercher chaque année.

Ce que nous vous proposons pour le mandat qui vient, c'est de rester dans la droite ligne du mandat précédent, garder une gestion rigoureuse de nos dépenses en matière de fonctionnement, tâcher de dynamiser nos recettes tant qu'on le peut sans jouer sur la fiscalité des Saint-gilloises et des Saint-gillois et vous l'avez lu ce matin, comme nous l'avons promis, il y aura pas d'augmentation d'impôt et si on peut les baisser, on ne s'en privera pas et je ne doute pas qu'on ne puisse pas le faire dans ce mandat, bien au contraire. Ce qui nous permettrait, on l'a vérifié au cours de l'été avec notre Directeur financier Monsieur BAILLET de pouvoir investir grosso modo une nouvelle fois de l'ordre de 40 à 45 millions d'euros de travaux.

Donc, ce n'est pas non plus pour nous une surprise puisque c'était aussi la base de notre réflexion lorsque nous avons construit notre programme présenté aux Saint-gillois, il y a quelques semaines. Donc je crois que si nous continuons dans ce sens, nous pourrions une nouvelle fois faire franchir une étape importante et sensible à la Ville de Saint-Gilles. Évidemment, tout ne se fera pas en 2021, mais j'ai souhaité qu'en 2021, nous puissions déjà réaliser des opérations importantes, vous les connaissez, elles sont listées : les cours de tennis couverts qui devraient démarrer – je regarde Monsieur GARCIA et Monsieur VULTAGGIO – probablement en début d'année. Nous voulons rendre plus performant l'accueil de l'Hôtel de Ville, là aussi ce sont de travaux qui vont se réaliser cette année, je le disais tout à l'heure, on souhaite augmenter notre dispositif de vidéoprotection, il y en a pour près de 300 000 €, c'est des choses qui vont se réaliser également dès cette année.

La place Jean Jaurès, là aussi je veux qu'on redonne un peu de tonus à cette place, qu'on en fasse un vrai lieu de vie. C'est dire que nous allons engager et réaliser des travaux lourds dès 2021 et que nous allons en préparer déjà d'autres pour les années suivantes. Jules Ferry, on engagera une première tranche, mais compte tenu de l'ampleur de la tâche, effectivement, il nous faudra deux exercices et demi pour réaliser l'ensemble des travaux puisque c'est une opération qui va faire 6 millions d'euros hors taxe environ. Donc, on fera une première tranche en 2021, une deuxième tranche en 2022 et j'espère qu'à l'orée 2023, on peut rendre un établissement, deux établissements efficaces.

Je souhaite aussi que nous lancions dès 2021 l'expertise et le diagnostic de notre piscine, on va réaliser les cours de tennis cette année, les deux cours de tennis couverts, il faut déjà qu'on se prépare à travailler sur la rénovation de notre piscine qui doit avoir une bonne quarantaine d'années si ce n'est un peu plus maintenant. Vous le savez aussi, on ambitionne de moderniser, de réaménager complètement tout le secteur sud-canal qui va des allées Cazelles jusqu'au quai, c'est un projet qui probablement va avoisiner les 8 millions d'euros.

Je souhaite que dès 2021, nous engagions la maîtrise d'œuvre pour préparer en concertation avec les professionnels sur le port, en concertation avec les habitants ce projet qui occupera une bonne partie du mandat. Donc on va réaliser physiquement beaucoup de choses en 2021, c'est pour ça qu'on vous demande déjà d'inscrire près de 7 millions d'euros en budget primitif et on complètera ça au budget supplémentaire au mois de mai, mais qu'on engagera réellement près de 12 millions d'euros de travaux dès 2021.

Je crois que ce seront des éléments favorables pour nos concitoyens. C'était aussi pour nous un devoir d'apporter notre pierre à l'édifice de la nécessaire relance économique de notre pays.

Voilà les quelques mots sur ce rapport d'orientations budgétaires que je souhaitais vous donner. Je crois qu'on peut être confiant dans l'avenir même si effectivement, nous vivons aujourd'hui une période dite difficile, mais je crois que nous saurons la surmonter et rebondir comme il le faut.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ce rapport d'orientations budgétaires que je mets au débat ? Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

J'ai bien noté le plan ambitieux que vous venez de nous présenter. Néanmoins, pour être un peu plus terre à terre, j'avais une question à vous poser sur les éléments qui constituent ce rapport, à savoir sur la page 11 sur 22, vous êtes passé un peu rapidement tout à l'heure donc on n'a pas pu le voir, il est précisé que la Ville prévoit d'adhérer à l'Agence France Locale (AFL) qui est une banque, et qu'on pourra dans l'espoir d'avoir des taux préférentiels bien que les taux soient déjà très bas et que cette adhésion va générer un coût de 92 400 €. Je voulais savoir dans quelle mesure vous pensiez que ça pouvait être intéressant d'adhérer à l'AFL puisque ça représente à peu près quasiment 1 % sur la base de 10 millions d'euros. J'ai bien compris que vous allez faire de l'endettement, mais je veux savoir en quelle mesure cette adhésion aussi onéreuse se justifiait.

Eddy VALADIER : Vous avez compris que j'allais faire de l'endettement, alors que j'ai expliqué pendant 15 minutes que c'était le contraire. C'est méthodique chez vous, vous persévérez dans le mensonge. Il suffit de lire les chiffres, Monsieur LEFEVRE. La dette de la Ville, elle n'a pas augmenté. Et je vous ai dit qu'en 2020, on s'était désendetté de 400 000 € et je peux même vous dire que probablement, je ne sais pas ce que nous réservera l'avenir non plus, mais toute chose égale par ailleurs, en 2021 peut-être qu'on n'aura quasiment pas de recours à l'emprunt. Ce n'est pas ça, Monsieur BAILLET ? Vous dites qu'on va augmenter la dette, je ne sais plus comment vous dire les choses, Monsieur LEFEVRE.

L'Agence France Locale, c'est quasiment une banque des collectivités et c'est pour ça que les collectivités ont une adhésion parce qu'on en est, entre guillemets, chacun d'entre nous propriétaire. C'est pour cette raison qu'on y adhère.

Deuxième raison pour laquelle nous y adhérons, c'est que lorsqu'on négocie pour faire des éventuels emprunts, il est bon de pouvoir négocier avec plusieurs partenaires, plus vous pouvez mettre en

concurrence vos partenaires bancaires, plus vous vous donnez de chance de pouvoir obtenir des propositions les plus performantes, c'est pour ça vous l'avez vu dans le document, on a diversifié nos prêteurs. Aujourd'hui, on n'a pas de prêteur préférentiel, c'est-à-dire que la Commune est libre et la Commune négocie au mieux de ses intérêts.

Faire entrer l'Agence France Locale, c'est renforcer notre panel de partenaires financiers et lorsqu'on regarde depuis trois ans ce que l'on peut obtenir comme taux d'intérêt à l'Agence France Locale, on s'aperçoit qu'on gagne, je ne sais plus combien, 0,1-0,2 point, mais 0,2 point sur un volume d'emprunt relativement conséquent, sachant que les emprunts aujourd'hui, ils sont faits sur 15 ou 20 ans. Vous vous apercevez que ces 92 000 € d'adhésion, vous les gagnez très rapidement et que vous faites même des économies à long terme, c'est ce que nous avons fait lorsque nous avons remis en négociation quelques prêts, à l'immédiateté bien sûr. On avait quelques pénalités de sortie à donner, mais on s'apercevait que sur le long terme on y gagnait, c'est pour ça qu'on est passé de 320 000 € d'intérêt par an en 2014 à 238 en 2019. C'est encore un signe d'une gestion, je crois, saine et rationnelle.

D'autres questions, Monsieur LEFEVRE ?

Christophe LEFEVRE : Non, merci.

Eddy VALADIER : Monsieur GABRIEL.

Paul GABRIEL : Merci, Monsieur le Maire. Comme nous aurions pu l'évoquer lors de la Commission des finances du 3 novembre dernier, il est effectivement important d'avoir des plans d'investissement ambitieux puisque c'est sur l'investissement qu'on peut avoir un maximum de subventions des appels à projets, limiter le fonctionnement c'est bien. Donc dans le projet primitif, je vous en avais parlé, j'espère que ces projets prendront en compte le bien-être de nos habitants et un développement touristique économique ambitieux pour relancer l'économie de notre centre-ville, entre autres, et la sécurisation du réseau routier avec l'aménagement, pourquoi pas, d'un carrefour digne de ce nom au niveau de la route de Vauvert et du chemin du Vin. Merci.

Eddy VALADIER : Je le disais tout à l'heure, effectivement, on est préoccupé par l'avenir de nos commerçants et artisans. C'est pour ça qu'avec ma collègue Delphine PERRET, puis l'ensemble du groupe majoritaire, on vous a proposé dès la sortie du confinement d'exonérer nos commerçants de droits de terrasse, de droits de publicité. Vous le verrez, il y en a une délibération un peu plus tard qui vous propose une exonération pour un de nos commerçants ambulants.

On fait tout ce qui est en notre pouvoir pour aider nos commerçants et artisans directement, tout en sachant que je l'ai fait revérifier encore cette semaine et que je le rappelle, les aides directes des communes aux commerçants ne sont pas possibles.

Il a fallu trouver d'autres moyens. On a accordé également, vous vous en souvenez, une aide de 30 000 € à l'association des commerçants et artisans locaux. Ils en ont utilisé une bonne part pour faire l'acquisition de gels, de masques, de bornes, etc. ce qui a soulagé tout autant leur trésorerie et ils souhaitaient – là encore, on ne sait pas si le contexte le permettra – utiliser une partie ou le reste de cette subvention pour lancer une opération au travers d'un jeu-concours pour attirer de la clientèle chez eux.

Donc oui, on agit, on va agir pour le tourisme, vous le verrez tout à l'heure, je vous propose qu'on exonère la compagnie le Boat qui est notre opérateur de tourisme fluvial de droit de places de bateau pour le trimestre où ils ont dû être fermés.

Évidemment, on va faire en fonction de nos compétences tout ce qu'on peut faire pour le commerce, l'artisanat et le tourisme local, tout en sachant, vous le savez aussi bien que moi Monsieur GABRIEL, que c'est une compétence que n'ont pas les communes, puisque la compétence économique, je vous le rappelle, ce sont les Régions et les Agglomérations.

Le giratoire sur le croisement de l'intersection de la route de Vauvert et du chemin de Vin, vous n'êtes pas sans le savoir que j'ai déjà signé une convention avec mon collègue Denis BOUAD il y a déjà quelque temps. Vous avez dû savoir que j'ai rencontré le Département encore récemment et que dans le cadre

de la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du chemin du Vin entre ce croisement et le rond-point des HLM Camargue, c'est la Ville qui va réaliser les levées de topo et le positionnement du giratoire.

Ne vous inquiétez pas, ça aussi c'est un élément qui est attendu depuis 30 ans par les Saint-gillois, je compte bien que nous puissions le réaliser, mais vous le savez aussi, on est essentiellement sur une route départementale, donc c'est le Département qui le réalisera. La Ville participera à hauteur de 25 % puisqu'on a une branche sur quatre qui nous appartient. Effectivement, c'est aussi un sujet qui est dans les tuyaux comme d'autres avec l'Agglomération. On a réunion, je crois, la semaine prochaine pour notre future déchèterie.

Ne vous inquiétez pas, Monsieur GABRIEL, il va se faire des choses.

Paul GABRIEL : Merci.

Eddy VALADIER : Pas d'autres questions ? Bien, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

7. Port de plaisance de Saint-Gilles – Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021

Eddy VALADIER : Délibération n° 7 : Port de plaisance – Rapport d'orientations budgétaires 2021. J'irais plus vite puisqu'il vous est proposé en section de fonctionnement comme en section d'investissement de repartir sur les mêmes équilibres financiers que ceux de l'année qui s'écoule.

Y a-t-il des questions ? Vous me donnez acte ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

8. Exonération de la redevance d'occupation du domaine public de la Commune pour l'exercice d'une activité commerciale – covid-19

Eddy VALADIER : Délibération n° 8, nous en parlions tout à l'heure, exonération de la redevance d'occupation du domaine public de la Commune pour l'exercice d'une activité commerciale liée à la crise sanitaire et effectivement, je vous propose d'exonérer de location de coche de plaisance, la compagnie le Boat du 1^{er} mars au 30 juin 2020 et d'exonérer de redevances d'occupation du domaine public le véhicule de restauration ambulante, c'est le véhicule de pizza qui est à la sortie de l'avenue Cazelles.

Monsieur Cédric VIDAL ne prendra pas part au vote.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Tout le monde est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. Individualisation des subventions allouées aux associations locales diverses pour leur fonctionnement général pour l'année 2020

Eddy VALADIER : Délibération n° 9 : Individualisation de subventions pour les associations locales.

Nous vous proposons :

- 10 000 € pour le Tennis club saint-gillois,
- 1 200 € pour la Rescountre,
- 500 € pour le Football club des vétérans de Saint-Gilles,
- 155 € pour les Pétanqueurs saint-gillois,
- 550 € pour l'USEP Victor Hugo,
- 155 € pour Photo A3,
- 155 € pour l'association Ventoulet sports et culture,
- 155 € pour le tennis de table ASTT Saint-Gilles.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. Annulation de subventions allouées à certaines associations locales

Eddy VALADIER : Il s'agit d'annuler des subventions au titre de l'exercice 2018 ou 2019 puisque certaines associations malgré nos relances n'ont pas rempli les conditions pour bénéficier de ces subventions. Pour 2018, il s'agit du club de plongé Hippocampe pour 500 € et pour 2019, c'est le club Aïkido pour 500 € et le G.D.O.N pour 2 800 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. Rémunération des agents recenseurs

Eddy VALADIER : Délibération n° 11 : Rémunération des agents recenseurs. Je cède la parole à Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Oui, Monsieur le Maire. Depuis 2004, pour les communes de plus de 10 000 habitants, un échantillon de 8 % du nombre de logements est recensé chaque année. La Commune a en charge de faire réaliser les enquêtes de recensement auprès de la population par des agents recenseurs.

Chaque agent recenseur a en charge un nombre identique de logements à enquêter. Le nombre total de logements à enquêter s'élève à environ 560 chaque année. Les enquêtes sont assurées par trois agents recenseurs. Ils auront lieu du 21 au 27 février 2021. Nous serons donc sollicités pour proposer d'asseoir la rémunération des agents recenseurs sur la base du taux horaire du SMIC à raison de 25 heures par semaine.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA, sur cette opération annuelle et classique.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. Création et composition d'une commission consultative des marchés de plein air

Eddy VALADIER : Délibération n° 12 : Création et composition d'une commission consultative des marchés publics. Et en l'absence de Madame PERRET, c'est Madame TUDELA qui vous la présentera.

Dominique TUDELA : Merci, Monsieur le Maire. Oui, il s'agit de créer une commission consultative des marchés de plein air qui nous permettra de communiquer, d'avoir un dialogue notamment avec les commerçants non sédentaires de notre marché.

Normalement, on aura dû la créer un peu plutôt, mais le nouveau Conseil municipal s'étant installé le 26 mai 2020, donc nous allons voter pour cette création.

la composition de cette commission consultative sera : Monsieur le Maire sera le Président, de l'adjoint délégué à l'économie, Vice-président, de quatre membres du Conseil municipal, de cinq représentants désignés des commerçants non sédentaires, deux représentants des organismes professionnels, du directeur des affaires juridique et général et deux représentants des placiers. d'autres personnalités pourront être associées ponctuellement aux travaux de la commission sur invitation du Président.

Est-ce que vous avez des questions ?

Eddy VALADIER : Bien, s'il n'y a pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. Responsabilité civile de la Commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération n° 13, c'est Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Oui, il s'agit d'un incident, le mardi 29 septembre, un agent communal effectuait des travaux de débroussaillage le long de l'avenue des Costières à Saint-Gilles. Lors de ce débroussaillage, une pierre a été projetée sur le véhicule de Monsieur CORBALAN, brisant la vitre latérale droite de son véhicule. Le montant des réparations s'élève à 48 € TTC d'indemniser le particulier en raison des dommages causés sur son véhicule.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. Marché public de fourniture et livraison de denrées alimentaires – Lot 6 (fruits et légumes frais) – Passation d'un avenant de transfert

Eddy VALADIER : Monsieur GARCIA, les fruits et légumes. C'est un marché public de fourniture et livraison de denrées alimentaires.

Jean-Pierre GARCIA : Le 23 septembre dernier, le Tribunal de commerce de Marseille a rendu un jugement autorisant la cession de la société CANAVESE à la société SALADE 2 FRUITS qui a dû déposer le bilan, considérant que la société SALADE 2 FRUITS remplit les conditions de participation initialement fixées dans le marché, il est proposé de conclure un avenant de transfert avec cette société.

Eddy VALADIER : Des questions sur SALADE 2 FRUITS SAS ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15. Prescription de la révision du Règlement Local de publicité sur le territoire de la Commune et définition des modalités de la concertation liée à cette procédure

Eddy VALADIER : Je cède la parole à Madame TUDELA pour la délibération n° 15.

Dominique TUDELA : Il s'agit de prescrire la révision du Règlement Local de publicité sur le territoire. La délibération en vigueur sur ce règlement date du 16 décembre 1987, depuis ce jour, elle

n'a pas été mise à jour alors que notre territoire, par contre, a évolué en matière de commerce, de zones de commerce, de technologie pour notre patrimoine, nos monuments et surtout notre évènementiel.

Donc, il faut le réviser et les objectifs fixés sont de :

- Valoriser le patrimoine architectural et paysager de la Commune entre autres,
- améliorer la qualité des entrées de ville et les perspectives paysagères lointaines,
- renforcer l'attractivité, le dynamisme de l'activité commerciale, artisanale et industrielle,
- proposer des solutions efficaces et bien intégrées pour l'annonce des manifestations temporaires les activités agricoles,
- prendre en compte les nouvelles technologies numériques, notamment,
- réduire la consommation d'énergie en règlementant la publicité lumineuse.

Pour ce faire, la concertation sera menée selon les modalités suivantes : les affichages en Mairie, articles dans le bulletin municipal, site Internet de la Commune, etc. Je vous laisse prendre connaissance de la liste. il est demandé donc de prescrire ce règlement local de publicité.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Eddy VALADIER : Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16. Création de la boucle cyclo-découverte « Entre vignes et rizières » proposée par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Garrigues et Costières de Nîmes

Eddy VALADIER : Délibération n° 16 : Création de la boucle cyclo-découverte « Entre vignes et rizières » proposée par le PETR Garrigues et Costières. C'est Monsieur BRUNEL, je crois qu'il s'agit d'une petite adaptation au projet précédent, ça devrait aller vite.

Frédéric BRUNEL : Nous avons acté le 4 février 2020 la délibération concernant la création de la boucle cyclo-découverte Entre vignes et rizières. C'est une boucle de 50 km où il faut modifier le tracé dans notre centre-ville qui le traverse du sud au nord. C'est un problème de sens unique, donc on passera par Le Gambetta.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Merci. j'avais au regard du plan évidemment compris que l'itinéraire de ce parcours cyclotourisme passerait sur Le Gambetta que dans un sens puisque la boucle est à sens unique et je voulais savoir s'il était prévu des aménagements pour adoucir ce tracé qui me semble aussi bien sur l'étroitesse des voies que sur l'aspect anguleux des trottoirs, etc. qui pourraient représenter potentiellement un danger pour des touristes qui ne connaîtraient pas la Commune, je veux savoir s'il y a des choses de prévues ou pas, tout simplement.

Eddy VALADIER : Le Gambetta, ce n'est pas l'Alpe d'Huez, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de l'aménager entre le point le plus haut et le point le plus bas, il y a 38 centimètres. On n'a pas prévu que les vélos empruntent les trottoirs, donc on ne va pas réaménager les trottoirs pour des vélos qui vont rouler sur la voie. C'est une voie partagée.

Frédéric BRUNEL : En plus, on a la faveur qu'on démarre du parking Charles de Gaulle sur notre Commune. On va faire 2 % du linéaire en zone urbaine pour après partir en campagne des Costières pour atterrir dans notre Camargue et revenir par le Château d'Espeyran.

Eddy VALADIER : Vous avez rassuré Monsieur LEFEVRE, Monsieur BRUNEL.

Christophe LEFEVRE : Oui, merci.

Eddy VALADIER : Y a-t-il d'autres questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17. Achat et vente de parcelles au lieu-dit Grand Saint-André

Eddy VALADIER : Délibération n° 17, c'est toujours Monsieur BRUNEL

Frédéric BRUNEL : La SAFER nous a demandé une régularisation de terrain de mêmes valeurs afin de positionner la voie communale 7 dite de Beauvoisin à Saint-Gilles modifiée par l'usure du temps à l'endroit où elle se trouve physiquement.

Donc, il y a lieu de procéder à l'acquisition des parties de la parcelle cadastrée section K n° 797, nouvellement numérotée K-839 et K-837 d'une surface respective de 284 m² et 1 572 m², propriété de la SAFER au prix total de 500 €.

Et il convient de procéder à la vente à la SAFER de la parcelle cadastrée section K numérotée 659, nouvellement numérotée 846 d'une superficie de 1 869 m² au prix total de 500 €. Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur BRUNEL. Y a-t-il des questions ? Monsieur DAVOINE, allez-y.

Daniel DAVOINE : Merci, Monsieur le Maire. J'ai une petite question. Lors de la dernière commission urbanisme, on avait évoqué cette modification justement de chemin et dans le cadre de cette modification, la SAFER a fait une demande de permuter le terrain d'un côté et de l'autre pour pouvoir permettre le tracé dudit chemin qui puisse être cadastré de nouveau. Mais pourquoi la SAFER ne propose pas de faire la même chose dans tout le carrefour, puisque si on regarde, je ne sais pas qui sont les propriétaires des terrains, mais il y a x terrains qui ont le même problème, les chemins se sont déplacés, ça fait une espèce de nœud, ça fait comme un carrefour, on voit que de part et d'autre, le chemin n'est plus du tout à sa position. Donc pour, on va dire, mutualiser les frais éventuels de géomètre ou plutôt de notaire, il aurait peut-être été bien de faire un lot unique du temps qu'on a pour faire une modification.

Eddy VALADIER : La SAFER le fait lorsqu'elle est propriétaire. Dans le cadre des transactions qu'elle a produites là sur cette opération, elle profite de recadrer conformément le chemin existant, mais elle ne le fait pas pour le compte des tiers lorsqu'il n'y a pas de cessions foncières. Donc, elle ne fait pas systématiquement.

Daniel DAVOINE : D'accord. Donc, dans le cadre que de ce qu'on va valider ce soir, les terrains appartenaient à la SAFER alors ?

Eddy VALADIER : Oui.

Y a-t-il d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

18. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau potable et de l'Assainissement Collectif et non Collectif de Nîmes Métropole – Exercice 2019

Eddy VALADIER : Délibération n° 18 et je cède la parole à Monsieur GILLI. Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau potable et de l'Assainissement de Nîmes Métropole.

Serge GILLI : Monsieur le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif. La communauté d'Agglo de Nîmes Métropole, qui a les compétences Eau potable, Assainissement collectif et non collectif, à adresser à la Commune de Saint-Gilles le rapport précité pour l'exercice 2019 qu'on vient de présenter au Conseil Municipal et de mettre à la disposition du public en Mairie dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Eddy VALADIER : Monsieur GILLI, je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Vous me donnez acte, je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

19. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – Attribution de subventions

Eddy VALADIER : Délibération n° 19, je recède la parole à Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Oui, Monsieur le Maire, donc délibération traditionnelle dans ces Conseils municipaux. La commission architecturale pour les aides aux façades se réunit deux fois par mois pour l'attribution des subventions municipales destinées à soutenir financièrement les résidents dans leurs efforts de restauration des façades participant à la mise en valeur et à la promotion du centre ancien doivent s'inscrire en conformité avec le règlement d'attribution des aides communales aux propriétaires.

Lors de la commission du 8 octobre, trois dossiers ont été validés et sont soumis aujourd'hui à l'approbation de notre honorable Assemblée.

Le premier dossier, c'est pour Monsieur Raphaël GAMEZ 5, rue Guinoir pour un montant de 5 814 €. Deuxième dossier : Monsieur Julien DONAT pour 29, rue Emile Jamais pour un montant de 44 520 €, montant de travaux, pas de subvention, subvention de 11 866 €. Troisième dossier : Julien DONAT, 9 rue Ledru Rollin, pour une subvention de 2 517,90 €.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20. Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques pour l'année 2020-2021

Eddy VALADIER : Délibération n° 20 et je cède la parole à Madame TUDELA.

Dominique TUDELA : Comme chaque année, il s'agit de définir la répartition intercommunale des charges de fonctionnement aux écoles publiques. Cette année, elle est de 1 214,84 € pour un élève de maternelle, 521,62 € pour un élève d'élémentaire.

Je rappelle que c'est des sommes que la Commune fait payer au cas où elle accueille, et elle en accueille un petit peu, des élèves qui n'habitent pas sur la Commune.

Pas de questions ?

Eddy VALADIER : Je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

21. Détermination de la participation financière de la Commune aux dépenses de fonctionnement matériel des classes sous contrat d'association pour l'Ecole Li Cigaloun – Année 2020-2021)

Eddy VALADIER : Délibération 21, toujours Madame TUDELA.

Dominique TUDELA : Oui, la précédente permet, justement, de fixer le taux de la participation financière que la Commune verse à l'école Li Cigaloun, donc l'école privée sous contrat, en fonction chaque année du nombre d'élèves qu'elle a par classe. C'est les mêmes montants que précédemment.

Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité cette délibération.

Eddy VALADIER : Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

22. Réhabilitation des écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral – Demande de subvention au Département du Gard

Eddy VALADIER : Délibération n° 22 : Réhabilitation des écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral. Pour en terminer sur ce Conseil municipal et c'est Madame TUDELA qui conclura.

Dominique TUDELA : Merci. Donc, c'est un petit peu l'introduction de Monsieur le Maire qui conclut ce soir puisque cette délibération porte sur la réhabilitation d'écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral, groupe scolaire, dont le montant total des travaux s'élève à 5 650 000 € hors taxe.

Comme il vous l'a annoncé, dans le plan de relancement de l'Etat, nous avons déjà une attribution confirmée de 1 825 000 €. il s'agit maintenant de demander des subventions au reste des partenaires : donc la Région Occitanie pour 100 000 €, Département du Gard 357 000 €, Nîmes Métropole 638 000 € avec un reste à charges pour la Commune de 730 173 €.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Eddy VALADIER : Je vous remercie pour ce Conseil municipal.

La séance est levée à 20h50.

Brigitte SALAMA



Secrétaire de séance